



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

SOUS-DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES
BUREAU
DES CARRIERES ET DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
RH4

**Direction de
la protection judiciaire
de la jeunesse**

Paris, le 26 mars 2024

Note à :

Monsieur le sous-directeur des missions de la
protection judiciaire et d'éducation,

Monsieur le sous-directeur du pilotage et de
l'optimisation des moyens,

Mesdames et Messieurs les directeurs
interrégionaux,

Monsieur le directeur général adjoint de l'école
nationale de protection judiciaire de la jeunesse,

Monsieur le chef de cabinet de la directrice de la
protection judiciaire de la jeunesse,

**OBJET : Additif à la circulaire de mobilité des corps spécifiques de la protection judiciaire de la
jeunesse au titre de 2024**

REFERENCE : circulaire mobilité corps spécifiques PJJ du 12 mars 2024

Cet additif à la circulaire mobilité 2024 a pour objet de porter à votre connaissance :

- les informations complémentaires ajoutées à certains postes ;
- la publication de certains postes ;
- la suppression de certains postes.

Toutes les corrections apportées sont disponibles sur la version révisée de l'annexe 3 sur
le portail Harmonie.

La Cheffe du bureau des carrières
et du développement professionnel

Fabienne GARRIGA